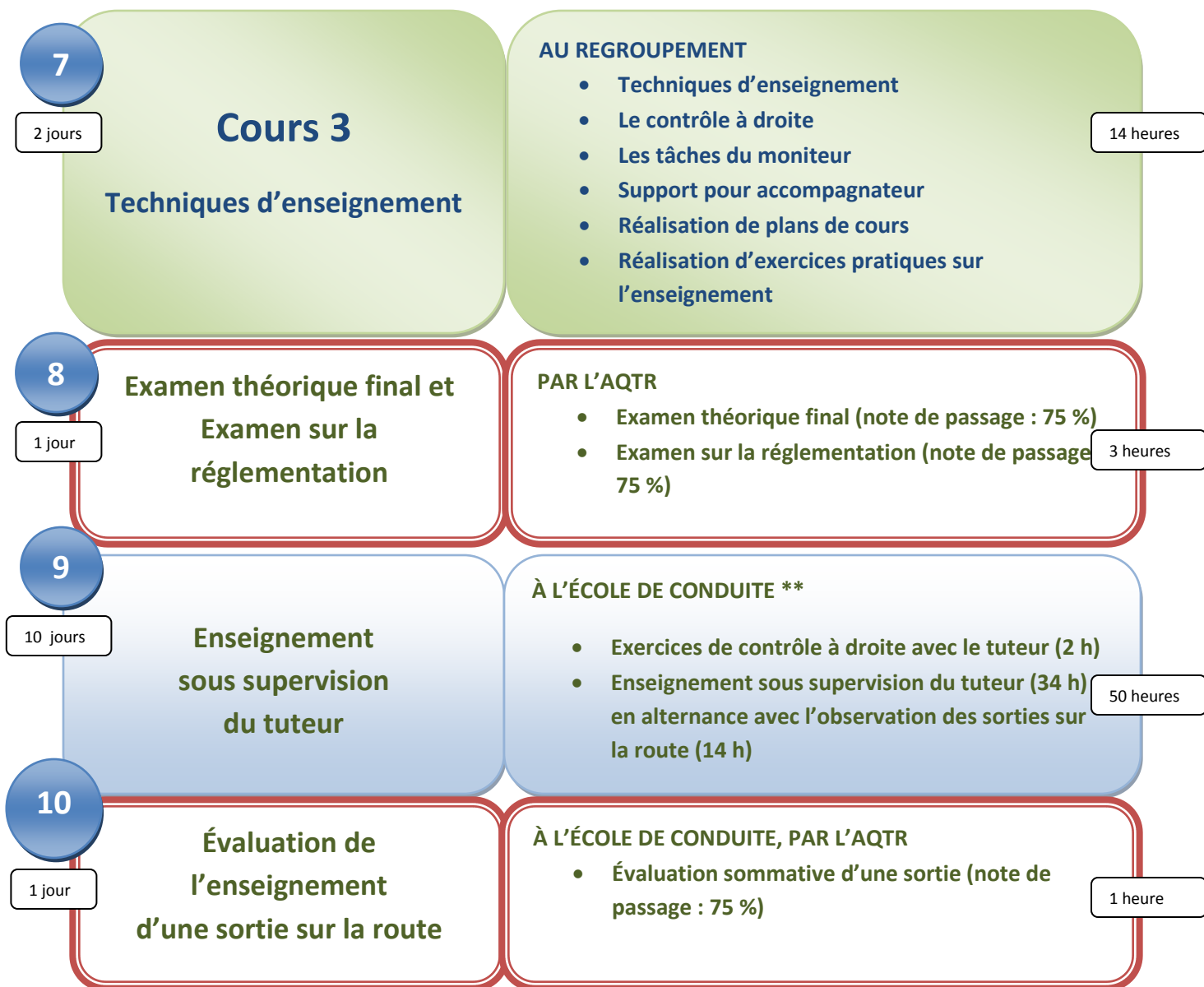


TABLEAU SYNTHÈSE DU PROGRAMME DE FORMATION MONITEUR ESR

1 1 jour	Accueil et explication du programme de formation <i>Moniteur ESR</i>	À L'ÉCOLE DE CONDUITE <ul style="list-style-type: none">• Accueil, essai sur la route et explication du programme <i>Moniteur ESR</i>• Observation d'un minimum de 2 sorties	4 heures
3 jours	Période obligatoire d'apprentissage autonome* en vue de l'examen d'admission		
2	Phase abrogée		
3 2 jours	Cours 1 Explication du PESR	AU REGROUPEMENT <ul style="list-style-type: none">• Présentation du programme <i>Moniteur</i>• Présentation du programme d'éducation à la sécurité routière• Présentation des phases 1, 2, 3 et 4• Présentation du guide de segmentation• Réalisation d'exercices pratiques (réseau routier)	14 heures
4 5 jours	Observations	À L'ÉCOLE DE CONDUITE * <ul style="list-style-type: none">• Observation des sorties avec moniteurs (6 h)• Observation des modules 3, 7 et 9 (6 h)	12 heures
5 2 jours	Cours 2 Intégration du PESR	AU REGROUPEMENT <ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'exercices pratiques OEA• La vision du conducteur• Les styles d'apprentissage• Les méthodes d'enseignement• Principes de base en communication	14 heures
6 5 jours	Observations et correction des manoeuvres	À L'ÉCOLE DE CONDUITE * <ul style="list-style-type: none">• Correction des manœuvres sur les 15 sorties (2 h)• Observation des sorties avec moniteurs (8 h)• Observation des modules 4, 6 et 12 (6 h)	16 heures

TABLEAU SYNTHÈSE DU PROGRAMME DE FORMATION MONITEUR ESR



* Il est permis d'interchanger l'ordre des phases d'observation des modules théoriques.

** L'ordre de réalisation des sorties, lors de l'enseignement supervisé, peut être interchangé. L'enseignement supervisé exige un minimum de 50 heures, dont au moins une séance pour chacune des sorties (1 à 15). Les autres séances peuvent être adaptées selon les besoins du candidat.

Ces périodes d'apprentissage autonome sont exigées entre chaque étape

- DURÉE TOTALE :
128 HEURES
(minimum 5 semaines)**